Les organisations syndicales CGT Educ'action 53, Snudi-FO 53, SNFOLC 53, Sud Education 53 et STE-CNT 53 déplorent le sort qui continue d'être réservé dans l'Education nationale aux personnels Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), et ce, en dépit de la forte demande sociale, notamment des parents d'élèves.

Toujours pas de cadre statutaire de la Fonction publique !

Nous restons bien loin de la « professionnalisation » annoncée par la loi de 2014 sur les AESH. Nous revendiquons que les missions d'AESH soient uniquement effectuées dans le cadre d'emplois statutaires, et qu'il ne soit plus fait appel à des contrats précaires (Contrats Uniques d'Insertion – CUI) pour couvrir ces besoins.

Concernant la situation des personnels en CUI : le refus actuel de leur accorder un statut dans le cadre de la Fonction publique met ces personnels dans une situation très précaire et sujette à des abus de la part de l'administration. L'annualisation est aussi scandaleuse qu'illégale. La possibilité offerte par les textes de 2014 d'obtenir un CDD AESH reste fictive par manque de budgets. Par ailleurs, il leur faudra attendre 8 à 11 ans avant de pouvoir bénéficier d'un CDI.

Concernant les personnels en CDD et CDI AESH, pour la plupart à temps partiel, la rémunération proposée reste très insuffisante.

Nous demandons qu'il soit réellement possible pour ces personnels de bénéficier de temps pleins. La reconnaissance de ce métier doit passer aussi par la reconnaissance dans le temps de travail des AESH des réunions de concertations, de synthèse, de suivi de scolarité ainsi que d'un temps de préparation.
Par ailleurs, de nombreuses questions restent en suspens comme la question de la qualification. Quelle valorisation de l'expérience ? Quel travail réel sur un niveau de qualification qui doit être revu ?

L'intersyndicale CGT Educ'action, SNUDI-FO 53, SNFOLC 53, SUD-Education 53 et STE-CNT 53 exigent l'ouverture de discussions pour leur intégration dans un corps de la Fonction publique. Elle exige le déblocage immédiat des budgets pour permettre l'embauche suffisante de personnels en CDD et CDI AESH, en particulier pour que les personnels actuellement en CUI puissent devenir AESH. Elle compte sur tous les personnels enseignants notamment, pour relayer largement l'information.

L'intersyndicale appelle à un rassemblement mercredi 4 novembre 2015, à 14h00 devant la DSDEN de la Mayenne.

Une réunion d'information des personnels AESH sera organisée le mercredi 18 novembre, à 16h, à la FAL, 33 allée du vieux Saint Louis, Laval.

Laval, le 12/10/15